

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC  
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
MUNICIPAL, TENUE LE 14 FÉVRIER 2023, À 19H00, AU 286 RUE DE  
LA FALAISE, CENTRE DES LOISIRS DE TADOUSSAC**

Sont présents : Monsieur Richard Therrien, maire  
Monsieur Guy Therrien, conseiller  
Monsieur Dany Tremblay, conseiller  
Madame Jane Chambers Evans, conseillère  
Madame Mireille Pineault, conseillère  
Madame Linda Dubé, conseillère

Est absente : Madame Stéphanie Tremblay, conseillère

Assiste également à la réunion :

M<sup>me</sup> Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière, agissant  
comme secrétaire d'assemblée

**OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM**

La séance débute à 19 h 00 conformément au calendrier des séances  
ordinaires prévu aux articles 148 et 148.0.1. du Code municipal, L.R.Q. c.  
C-27.1.

**MOT DU MAIRE**

Monsieur Richard Therrien souligne l'excellent travail du personnel des  
travaux publics tout particulièrement lors de la période de grand froid.

**RESOLUTION  
2023-017**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil municipal ont pris  
connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance et renoncent  
à sa lecture.

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LINDA DUBÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

- 1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du  
maire;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Adoption du procès-verbal**
  - 3.1. Séance ordinaire du 10 janvier 2023
- 4. Administration générale;**
  - 4.1. Autorisation de signature du contrat de louage avec  
l'Assemblée nationale
  - 4.2. Dossier Pont sur le Saguenay Tadoussac/Baie-Ste-  
Catherine
  - 4.3. Mandat Gestar-Documentik / Gestion intégrée des  
archives/ Affectation surplus accumulé non affecté
  - 4.4. Renouvellement de l'aide de 30 000\$ Tourisme Côte-Nord
  - 4.5. Dépôt de la liste des contrats municipaux de 2022
- 5. Gestion financière**
  - 5.1. Comptes à payer- janvier 2023;
  - 5.2. Budget 2023 Office municipal d'habitation de Tadoussac

- 5.3. Annulation appel d'offres – ajout de deux chambres de réducteur de pression
- 5.4. Dépôt procès-verbal de correction règlement 390
  
- 6. Aménagement du territoire et urbanisme**
  - 6.1. Contrat consultant Luc Dubois-prolongation
- 7. Infrastructure et équipement**
  - 7.1. Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable
- 8. Développement économique**
  - 8.1. Demande de participation au programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec et d'acceptation de la somme allouée dans le cadre du programme
- 9. Loisirs et communautaire**
  - 9.1. Programmation du Carnaval 2023 et budget
- 10. Ressources humaines**
  - 10.1. Embauche de monsieur Pierre Rodrigue, responsable de port
  - 10.2. Embauche responsable de l'urbanisme et de l'inspection
- 11. Sécurité publique et civile**
  - 11.1. Schéma de couverture de risques – Rapport annuel d'activités pour l'année 2022
  - 11.2. Retrait de M. Frédéric Duland du service incendie
  - 11.3. Autorisation de paiement – Vitrierie Côté
  - 11.4. Autorisation de disposition- Équipements vétustes et non conformes
  - 11.5. Autorisation de paiement- Prime de disponibilités 1 juillet au 31 décembre 2022
  - 11.6. Embauche M. Joseph-Étienne Lebel, pompier
  - 11.7. Projet premier répondant
- 12. Correspondances**
  - 12.1. Demande de parents pour le service des loisirs
  - 12.2. Club des motoneigistes les Rodeurs- demande d'aide financière
  - 12.3. Lettre de la Municipalité de Sacré-Cœur- service première ligne
- 13. Périodes de questions**
- 14. Varia**
- 15. Fermeture de la séance**

**QUE** le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance, tel que déposé, en laissant ouvertes les affaires nouvelles.

**RESOLUTION  
2023-018**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
10 JANVIER 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

**IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2023.

**RESOLUTION  
2023-019**

**AUTORISATION DE SIGNATURE/ CONTRAT DE LOUAGE AVEC  
L'ASSEMBLÉE NATIONALE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LINDA DUBÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise la directrice générale, madame Chantale Otis à signer le contrat de louage d'un bureau au 167, rue des Pionniers (Maison du tourisme) pour une durée de 47 mois et 29 jours se terminant le 13 novembre 2026, le tout conformément aux clauses prévues au contrat.

**RESOLUTION  
2023-020**

**DOSSIER PONT SUR LE SAGUENAY TADOUSSAC/ BAIE-STE-  
CATHERINE**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement provincial annonçait en mars 2020, le lancement d'un appel d'offres public pour la mise à jour de l'étude d'opportunité du projet du pont au-dessus de la rivière Saguenay en mentionnant par voie de communiqué que la mise à jour de l'étude d'opportunité permettra de déterminer et d'analyser différents scénarios avec des données actualisées en précisant que cette dernière est une étape importante et essentielle dans le cheminement d'un projet de cette envergure;

**CONSIDÉRANT QUE** le Groupe Pont Estuaire/Fjord du Saguenay, un consortium composé de CIMA+, de WSP et de Systra, a été retenu au terme d'un appel d'offres public pour la mise à jour de l'étude d'opportunité dans le projet de construction d'un pont au-dessus de la rivière Saguenay, entre Tadoussac et Baie-Sainte-Catherine;

**CONSIDÉRANT QUE** ce consortium a rencontré le Conseil municipal et que ce dernier a partagé en juillet 2022 aux membres représentant le consortium, leurs préoccupations face à ce dossier;

**CONSIDÉRANT QUE** Tadoussac s'est façonné par la route 138 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la structure économique de notre municipalité est basée principalement sur l'achalandage provenant de la route et qu'une modification de l'axe routier risque de détourner cet achalandage de notre localité qui représente un débit journalier moyen de 3100 véhicules;

**CONSIDÉRANT QUE** la venue d'un pont à Tadoussac occasionnerait la mise à pied de plusieurs employés travaillant pour la Société des traversiers du Québec;

**EN CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MIREILLE PINEAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le Conseil demande au premier ministre Monsieur François Legault et ses ministres concernés dans le dossier du projet de pont de Tadoussac et Baie-Ste-Catherine de tenir compte de la situation énoncée sommairement au préambule de la présente comme la réalité économique de Tadoussac et acquiescent aux attentes de la municipalité, à savoir :

**QUE** des mesures soient mises en place dès la phase de projet afin que l'axe routier demeure à proximité du Village de Tadoussac et qu'il y ait des mesures mise en place de manières conviviales et efficaces;

**QUE** de nouvelles voies soient aménagées afin que la circulation à partir du nouveau tronçon de la route 138 puisse accéder facilement à Tadoussac afin de pallier l'effet de l'ajout d'un pont et qu'une étude exhaustive spécifique pour Tadoussac soit réalisée afin de bien évaluer les impacts financiers et les pertes qui en découleront;

**QUE** des alternatives soient proposées à la municipalité pour obtenir des mesures d'atténuation;

**QUE** des programmes de réintégration et de compensation soient mis en place pour les employés de la traverse de Tadoussac qui se verront privés de leurs emplois;

**QU'**un projet clairement défini soit soumis à la municipalité pour que le conseil municipal soit en mesure de juger de son acceptabilité sociale;

**QUE** des mesures doivent être spécifiques à Tadoussac afin de définir avec l'accord de la municipalité les non-accès que le ministère des Transports impose lors de reconstruction de la route sur la 138.

**RESOLUTION  
2023-021**

**MANDAT GESTAR-DOCUMENTIK/GESTION INTEGREE DES ARCHIVES/ AFFECTATION SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ**

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire mettre en place une solution logicielle de gestion intégrée des documents en format papier et technologiques qui composent les archives ;

**ATTENDU QUE** la mise en place du nouveau calendrier de conservation requiert de la formation de départ pour le nouveau personnel administratif ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME LINDA DUBÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** la Municipalité du village de Tadoussac accorde un contrat à la firme Gestar-experts en gouvernance documentaire pour l'achat d'une licence Documentik serveur 50 000 documents/dossiers comprenant l'installation, la formation et le soutien à l'utilisation et les mises à jour pour 1 an au prix total de 13 495\$ taxes en sus ;

**QUE** la Municipalité accorde un second mandat pour les services techniques de traitement des documents et des dossiers pour une période de 10 jours représentant 70 heures ainsi que les frais de déplacements au montant total de 8 090\$ taxes en sus ;

**QUE** les crédits requis soient prélevés au surplus accumulé non affecté, conformément au programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025.

**RESOLUTION  
2023-022**

**RENOUVELLEMENT DE L'AIDE DE 30 000\$ TOURISME COTE-NORD**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANY TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise le dépôt d'une demande d'aide financière de 30 000\$ auprès de Tourisme Côte-Nord afin de couvrir une partie des coûts de la main d'œuvre travaillant à la Maison du tourisme régionale de Tadoussac ;

**QUE** le Conseil autorise le maire, monsieur Richard Therrien et la directrice générale, madame Chantale Otis, à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

**RESOLUTION  
2023-023**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRAT MUNICIPAUX DE 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** la direction générale a déposé la liste des contrats municipaux de 2022 auprès des membres du conseil ;

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil approuve la liste des contrats de 2022 et que cette liste soit accessible sur le site internet de la municipalité de Tadoussac.

**RESOLUTION  
2023-024**

**COMPTES À PAYER – JANVIER 2023**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de 188 472,35\$ incluant les salaires, les dépenses incompressibles au 31 janvier 2023 et autorise le paiement des comptes dus, attendu qu'ils ont été vérifiés au préalable par Madame Jane Chambers Evans, conseillère.

**QUE** la directrice générale et le maire soient autorisés à signer tous les documents afférents.

**RESOLUTION  
2023-025**

**BUDGET 2023 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE TADOUSSAC**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil approuve le budget 2023 de l'Office municipal d'habitation de Tadoussac représentant un déficit de 39 057\$ pour 2023 et une contribution prévue de la municipalité au montant de 3 906\$.

**RESOLUTION  
2023-026**

**ANNULATION APPEL D'OFFRES- AJOUT DE DEUX CHAMBRES DE RÉDUCTION DE PRESSION**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a procédé à un appel d'offres public au début de 2022 pour les travaux relatifs à l'installation de nouvelles chambres de réducteur de pression ;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions obtenues lors de l'ouverture des soumissions (résolution 2022-0091) sont supérieurs aux prévisions des coûts préparés par les professionnels et que la municipalité ne dispose pas du financement requis pour réaliser ces travaux ;

**PAR CONSÉQUENT,**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil rejette les trois soumissions reçues relativement à l'appel d'offres visant l'ajout de deux chambres de réduction de pression.

**\*\*\*DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION-RÈGLEMENT  
390**

**RESOLUTION  
2023-027**

**CONTRAT CONSULTANT LUC DUBOIS-PROLONGATION**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise le prolongement de l'entente de services avec monsieur Luc Dubois jusqu'au 4 mars 2023 afin de supporter la municipalité au niveau du département de l'urbanisme, attendu que cette entente prévoit une semaine à Tadoussac pour le transfert de connaissance avec la nouvelle personne qui occupera le poste de responsable de l'urbanisme et inspecteur.

**RESOLUTION  
2023-028**

**PROGRAMME POUR L'ÉLABORATION DES PLANS DE  
PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité du village de Tadoussac a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité du village de Tadoussac désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

**EN CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LINDA DUBÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** la Municipalité de Tadoussac autorise ce qui suit :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- **QUE** le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP;
- **QUE** monsieur Éric Gagné soit autorisé à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP.

**RESOLUTION  
2023-029**

**DEMANDE DE PARTICIPATION AU PROGRAMME DE MISE EN  
VALEUR INTÉGRÉE D'HYDRO-QUÉBEC ET D'ACCEPTATION DE  
LA SOMME ALLOUÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME**

**ATTENDU QUE** la Municipalité du Village de Tadoussac est admissible au Programme de mise en valeur intégrée en raison de la réalisation par Hydro-Québec du projet Ligne Micoua-Saguenay sur son territoire ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité du Village de Tadoussac a été informée par la Municipalité régionale de comté de La Haute-Côte-Nord, lors d'une rencontre officielle tenue le 30 novembre 2022, de l'objectif des conditions générales de réalisation, des domaines d'activités admissibles et du processus d'application du Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité du Village de Tadoussac désire participer à ce programme et s'engage à utiliser les sommes allouées pour réaliser des initiatives qui relèvent de l'un des domaines d'activités admissibles et respectent les conditions générales de réalisation du programme ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité du Village de Tadoussac s'engage à soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation des sommes qui lui seront allouées (4 fiches) et que la mise de fonds de la Municipalité du Village de Tadoussac attribuée à chacun des projets déposés se décrit comme suit :

- |  |                  |
|--|------------------|
| 1. Chambre de réducteur de pression (ajout)        | 31 081,00\$ (5%) |
| 2. Musée de poste de traite Chauvin (restauration) | 15 039,10\$ (5%) |
| 3. Destination Tadoussac (mobilier urbain)         | 7 657,25\$ (5%)  |
| 4. Carrefour de vie (mobilier et équipements)      | 5 034,00\$ (5%)  |

**QUE** la Municipalité du Village de Tadoussac participe au programme de mise en valeur intégrée, et autorise Madame Chantale Otis, directrice générale, à signer les documents relatifs aux projets.

## **RESOLUTION 2023-030**

### **PROGRAMMATION CARNAVAL 2023 ET BUDGET**

#### **IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil accepte la programmation du Carnaval de Tadoussac 2023 – 2<sup>e</sup> édition ainsi que le budget s'y rattachant préparé par le responsable des loisirs.

## **RESOLUTION 2023-031**

### **EMBAUCHE DE MONSIEUR PIERRE RODRIGUE, RESPONSABLE DE PORT**

**ATTENDU QUE** Monsieur Pierre Rodrigue a signifié à la direction générale son désir de réintégrer son poste à la suite de son départ à l'automne 2022 ;

#### **IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Pierre Rodrigue au poste de responsable de port qui comprend la gestion du personnel du stationnement, des constables et de la gestion de la route 138 aux mêmes conditions que l'année 2022, attendu que l'ancienneté antérieure n'est pas reconnue.

**RESOLUTION  
2023-032**

**EMBAUCHE RESPONSABLE DE L'URBANISME ET DE  
L'INSPECTION**

Ce point est reporté à la séance extraordinaire qui se tiendra le jeudi, le 23 février 2024.

**RESOLUTION  
2023-033**

**SCHÉMA DE COUVERTURES DE RISQUES – RAPPORT ANNUEL  
D'ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2022**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LINDA DUBÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil municipal approuve le rapport annuel 2022 d'activités du service incendie préparé par le directeur du service, monsieur Yves Gauthier.

**RESOLUTION  
2023-034**

**RETRAIT DE MONSIEUR FRÉDÉRIC DELAND DU SERVICE  
INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Frédéric Deland n'est plus disponible à répondre aux appels d'urgence ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce derniers ne répond plus depuis déjà plusieurs années;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil retire monsieur Frédéric Deland du service incendie en lui laissant la possibilité de faire la demande de réintégrer le service incendie quand sa situation lui permettra plus de disponibilité.

**RESOLUTION  
2023-035**

**AUTORISATION DE PAIEMENT- VITRERIE COTÉ**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise le paiement au montant de 4 807.88\$ taxes incluses à Vitrierie Côté pour la réparation de la porte no 1 de la caserne incendie.

**RESOLUTION  
2023-036**

**AUTORISATION DE DISPOSITION- ÉQUIPEMENTS VÉTUSTES ET  
NON CONFORMES**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise la disposition d'équipements du service incendie vétustes et non conformes du service incendie conformément à la recommandation du directeur incendie et selon la liste produite déposée aux archives de la municipalité.

**RESOLUTION  
2023-037**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – PRIMES DE DISPONIBILITÉS DU  
1ER JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2022**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADMAE LINDA DUBÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**



**QUE** le Conseil autorise le paiement des primes de disponibilités des membres du service incendie pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2022, le tout conformément à la recommandation du directeur du service incendie.

**RESOLUTION  
2023-038**

**EMBAUCHE DE MONSIEUR JOSEPH-ÉTIENNE LABEL, POMPIER**

**IL EST PROPOSÉ PAR JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise l'embauche de monsieur Joseph-Étienne Lebel comme pompier au sein du service incendie, le tout conformément à la recommandation du directeur du service incendie.

**RESOLUTION  
2023-039**

**PROJET PREMIERS RÉPONDANTS**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil vérifie auprès de la Municipalité de Sacré-Cœur leur intérêt afin d'être desservi par un service de première ligne de premiers répondants par l'équipe de Tadoussac.

**RESOLUTION  
2023-040**

**REPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LINDA DUBÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

D'autoriser l'acquisition d'un ordinateur au service de la comptabilité et de trois (3) imprimantes de Services Info-Com au montant de 3 426,21\$ taxes incluses et ce, à même le surplus accumulé non affecté.

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LA  
SÉANCE**

À 19h08, monsieur le maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19h12.

**RESOLUTION  
2023-041**

**FERMETURE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour de la séance est épuisé :

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil municipal déclare la séance close à 19 h 48 heures.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussignée Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles

pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité du Village de Tadoussac.

---

Chantale Otis,  
directrice générale et greffière-trésorière

Je, Richard Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyens présents : 8

---

Richard Therrien  
Maire

---

Chantale Otis  
Directrice générale et Greffière-trésorière